



Automobile - garantie batterie

Par isa59, le 03/10/2018 à 15:58

Bonjour,

Je rencontre un souci avec un constructeur automobile français qui refuse de prendre sous garantie le remplacement la batterie de ma voiture achetée neuve avec une garantie de 2 ans. Pourtant je suis tombée en panne durant le 11ème mois après l'achat : déchargement de la batterie intempestif, panne de climatisation... pendant 3 semaines avant réparation.

L'agent du réseau a changé un boîtier électronique, la batterie et a solutionné le problème de climatisation.

Tout a été pris en charge dans le cadre de la garantie sauf la batterie.

Réclamation faite auprès du service relation clientèle, on me dit que c'est une pièce d'usure non prise en compte. Pourtant elle n'avait même pas un an et je suppose qu'il y a une garantie fabricant.

Je suis dans l'impasse.

Quelqu'un pourrait-il me faire profiter de son expérience & ses conseils avisés en m'indiquant si la batterie est effectivement une pièce d'usure, quelle en est en général la durée de garantie.

D'avance, merci.